Association Sportive du Golf du Lac Au Duc

Code de bonne conduite des joueurs et joueuses en équipe

:

1) Conformément au règlement des équipes, le joueur ou joueuse doit être :

- membre de l'Association Sportive,
- licencié(e) au Golf du Lac au Duc (licence et certificat médical à jour)
- et membre cotisant du Golf.

2) Le golf du Lac au duc n'ayant pas de prétentions à participer à des compétitions nationales, nous voulons privilégier l'implication et la cohésion des joueurs et joueuses. Par conséquent, la sélection pour chaque compétition d'équipe sera effectuée en prenant compte des critères suivants :

1-La participation aux entrainements et compétitions d'hiver. Sorties extérieures comprises.

2- L'attitude avec les autres coéquipiers et coéquipières.

3- La capacité du joueur ou joueuse à privilégier une stratégie d'équipe plutôt qu'individuelle.

4- Les performances récentes

5-Le niveau général

3) En toutes circonstances, le joueur ou joueuse doit avoir un comportement irréprochable lorsqu'il représente le club.

4) Lors des compétitions officielles, le joueur ou joueuse s'engage à porter la tenue de l'équipe telle que définie par la commission d'équipes, et selon le « **code couleur** » demandé.

5) Le joueur doit développer un esprit sportif au sein de l'équipe et faire preuve de motivation, de disponibilité, d'enthousiasme et de rigueur pour que l'équipe atteigne les objectifs fixés en début de saison.

6) La composition de l'équipe se fait par la COMMISSION EQUIPES*.

*(La commission équipe est composée du capitaine de l'équipe concernée, de la présidente et d'un membre du bureau)

7) Dans tous les cas, le joueur s'engage à respecter toute décision du Capitaine lors des Championnats.

8) Le joueur doit participer à la vie du club en jouant un certain nombre de compétitions organisées par l'Association Sportive du Golf du Lac au Duc.

le joueur (nom, prénom) *Date :*

Signature